



Bienvenue dans les écoles saxonnes





Chers parents, chers élèves,

Bienvenue dans le Land de Saxe. Dans les prochains jours et les prochaines semaines, vous devrez prendre de nombreuses décisions pour le reste de votre vie. La fréquentation d'une structure de garde d'enfants et d'une école en fait partie. Vous et votre famille, vous avez désormais les mêmes droits et obligations à la formation, à l'éducation et à la garde d'enfants comme tous les enfants et tous les jeunes en Allemagne.

Cela signifie concrètement ...

... pour les enfants, avant le début de la scolarité et

... pour la fréquentation d'une garderie d'enfants

Il est possible de faire garder un enfant pendant la journée, dans une crèche ou dans une structure de garde d'enfants. Chaque enfant âgé d'un an minimum, a droit à la formation, à l'éducation et à l'accueil dans une crèche ou une structure de garde d'enfants. Les enfants à partir de trois ans peuvent fréquenter un jardin d'enfants jusqu'à leur scolarisation. Ensuite, pour les enfants soumis à l'obligation scolaire, la fréquentation d'une garderie d'enfants est possible avant et après les cours quotidiens. Cette garde d'enfants est payée en partie par les parents. Si vous ne pouvez pas financer cette contribution parentale, le Bureau d'aide à la jeunesse de votre ville ou de votre commune prend en charge les coûts. Vous pouvez aussi vous faire conseiller au Bureau d'aide à la jeunesse. Les heures d'entretien sont le mardi, de 9h00 à 17h00.

... pour les enfants à partir de six ans

Afin de permettre à tous les enfants et à tous les jeunes soumis à l'obligation scolaire, un bon démarrage dans le système scolaire



saxon, un conseil en formation particulier est prodigué au Bureau régional de l'Agence de formation saxonne. Les bureaux régionaux sont à Bautzen, Chemnitz, Dresde, Leipzig et Zwickau. Les heures d'entretien pour le conseil en formation particulier sont toujours le mardi, de 13h00 à 17h00. De même, il est possible de prendre un rendez-vous par téléphone.

Comment se déroule le conseil en formation particulier ?

L'entretien de conseil sert à informer sur les diverses possibilités de formation et apporte son soutien quant à la question de savoir comment pouvoir poursuivre en Saxe la filière de formation déjà commencée. En outre, les années de scolarité suivies dans le pays d'origine sont reconnues et nous vérifions si un procédé de reconnaissance est nécessaire pour les diplômes de formation étrangers. Le conseil en formation particulier a pour objectif l'affectation à une école. Une grande partie des élèves fréquente alors d'abord une classe préparatoire pour apprendre la langue allemande.

Que se passe-t-il en classe préparatoire ?

En classe préparatoire, les élèves bénéficient d'un cours dans la matière « allemand en deuxième langue ». Outre le langage courant, ils apprennent la langue de formation nécessaire à l'enseignement ordinaire. L'apprentissage de l'allemand est divisé en étapes :

Dans la première étape, les connaissances linguistiques fondamentales de la vie quotidienne sont d'abord transmises.

- Dans la deuxième étape, les élèves continuent à apprendre l'allemand en deuxième langue en classe préparatoire. Parallèlement, ils/elles participent à l'enseignement dans d'autres matières dans leur nouvelle classe, dans laquelle ils/elles sont intégré(es). Ainsi,

ils/elles font également connaissance de leurs nouveaux/nouvelles camarades de classe. L'intégration progressive à l'enseignement ordinaire vise à élargir aussi vite que possible la compétence linguistique nécessaire à la formation.

- Dans les deux premières étapes, l'enseignante ou l'enseignant, qui suivent les enfants à l'école, sont les interlocuteurs/interlocutrices les plus important(es). Ils/elles aident aussi en cas de questions ayant trait au quotidien scolaire.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Dans la troisième étape, les élèves apprennent en classe ordinaire. Ils sont maintenant en mesure d'apprendre toutes les matières dans la nouvelle classe. Conjointement, l'allemand est enseigné comme deuxième langue. Après avoir fréquenté l'école primaire, les élèves vont à l'école secondaire ou au lycée en fonction de leur performance individuelle. Votre enfant peut acquérir le baccalauréat au lycée, lui permettant de reprendre des études supérieures.

L'école secondaire inclut le diplôme de fins d'études secondaires inférieures ou de fin de collège. Le diplôme de fin de collège permet outre une formation professionnelle, également la fréquentation d'un lycée professionnel ou d'enseignement technique afin d'acquérir comme autre diplôme, le baccalauréat ou le baccalauréat professionnel.

... pour les jeunes adultes âgés de plus de dix-huit ans

Les jeunes adultes âgés de plus de dix-huit ans, aspirant au baccalauréat, peuvent déposer leur demande dans un collège en Saxe (Breitenbrunn, Freiberg, Leipzig). Le collège invite à un conseil en formation particulier. Le collège organise des classes préparatoires pour apprendre la langue allemande.

Les jeunes âgés de plus de dix-huit ans, qui souhaitent reprendre un travail ou un cours de langues, n'ont pas besoin de conseil en formation particulier. Les offres de cours de langues ainsi que les offres ou les mesures de l'Agence nationale pour l'emploi dans une région peuvent toutes être consultées sur Internet sous KURSNET : <http://kursnet-finden.arbeitsagentur.de/kurs/>



Qui est là pour vous aider et répondre à vos questions ?

Pour prendre un rendez-vous pour le premier entretien-conseil, adressez-vous à l'une des coordinatrices pour la migration / l'intégration suivantes de l'Agence Saxonne pour l'Éducation (Sächsische Bildungsagentur) :

Referentin Dorothea Winkler

Regionalstelle Bautzen, Otto-Nagel-Straße 1, 02625 Bautzen

Telefon: + 49 3591 621-145

E-Mail: dorothea.winkler@sbab.smk.sachsen.de

Referentin Claudia Elsner

Regionalstelle Chemnitz, Annaberger Straße 119, 09120 Chemnitz

Telefon: + 49 371 5366-355

E-Mail: claudia.elsner@sbac.smk.sachsen.de

Referentin Friederike Händler

Regionalstelle Dresden, Großenhainer Straße 92, 01127 Dresden

Telefon: + 49 351 8439-427

E-Mail: friederike.haendler@sbad.smk.sachsen.de

Referentin Dr. Christine Mäkert

Regionalstelle Leipzig, Nonnenstraße 17 a, 04229 Leipzig

Telefon: + 49 341 4945-725

E-Mail: christine.maekert@sbal.smk.sachsen.de

Referentin Marisa Fischer

Regionalstelle Zwickau, Makarenkostraße 2, 08066 Zwickau

Telefon: + 49 375 4444-272

E-Mail: marisa.fischer@sbaz.smk.sachsen.de

**Herausgeber:**

Sächsisches Staatsministerium für Kultus
Carolaplatz 1, 01097 Dresden
Bürgertelefon: + 49 351 5642526
E-Mail: info@smk.sachsen.de
www.bildung.sachsen.de

Foto:

AdobeStock: © Sergey Novikov (Titel)
© Robert Kneschke | © Markus Mainka

Gestaltung und Satz:

www.oe-grafik.de

Druck:

Lössnitz Druck GmbH, Radebeul

Redaktionsschluss:

Juni 2016

Auflagenhöhe:

5.000 Exemplare

Bezug:

Diese Druckschrift kann kostenfrei
bezogen werden bei:

Zentraler Broschürenversand der
Sächsischen Staatsregierung

E-Mail: publikationen@sachsen.de

www.publikationen.sachsen.de

Verteilerhinweis

Diese Informationsschrift wird von der Sächsischen Staatsregierung im Rahmen ihrer verfassungsmäßigen Verpflichtung zur Information der Öffentlichkeit herausgegeben. Sie darf weder von Parteien noch von deren Kandidaten oder Helfern zum Zwecke der Wahlwerbung verwendet werden. Dies gilt für alle Wahlen.

Copyright

Diese Veröffentlichung ist urheberrechtlich geschützt. Alle Rechte, auch die des Nachdruckes von Auszügen und der fotomechanischen Wiedergabe, sind dem Herausgeber vorbehalten.